

Une farce parisienne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **32 (1894)**

Heft 16

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Hannetons.

A l'occasion de la circulaire du département de l'Agriculture et du Commerce, prescrivant le « ramassage » des hannetons, qui sont, paraît-il, très nombreux cette année, on lira peut-être avec intérêt l'ordonnance bernoise suivante, qu'un de nos abonnés a bien voulu nous communiquer. On verra par ce document qu'il y a un siècle et demi les mesures prises contre les ravages de ces insectes étaient absolument les mêmes que celles d'aujourd'hui :

NOUS L'ADVOYER ET CONSEIL DE LA VILLE ET RÉPUBLIQUE DE BERNE, savoir faisons : Qu'ayants considéré les grands dégâts et dommages que Nos chers et féaux Bourgeois et Sujets, dans Nos Villes et Pays, ont soufferts depuis quelque temps par les Hannetons, nommés dans ce Pais Quanquailles, et autres Insectes de cette nature, tant en leurs fruits des Champs, qu'en ceux des Arbres, Jardins et autres ; Nous avons trouvé à propos de faire de nouveau examiner Nos divers Mandats, émanés ci-devant à ce sujet, et particulièrement ceux de 1711, 1717, et 1726. Et là-dessus Nous ayant été rapporté et remontré le bon effet qu'une exacte observation d'iceux a autres fois opéré ; Nous avons jugé nécessaire, par un soin Paternel pour Nos Sujets, de les faire renouveler, comme Nous le faisons, en ordonnant très-sérieusement par les Présentes :

I. Par rapport aux Hannetons en terre, chaque Père de famille devra être tenu et obligé à l'avenir, d'envoyer quelqu'un après la charruë, en toutes saisons, surtout au Printemps et en Automne, dans les endroits, où les Pourçaux et les Oyes ne vont pas, pour amasser diligemment ces Insectes, et les remettre au Gouverneur du Village ou autre personne établie pour ce sujet, qui aura soin de les mettre incessamment à néant.

II. Quant aux Hannetons volans, ou Quanquailles, comme chacun sait par expérience, les grands dommages et ravages, que ces animaux font, tant à la fleur des Arbres fruitiers, qu'aux Arbres mêmes, soit dans les Vergers, ou

dans les Bois ; Nous voulons et ordonnons, que, pour les détruire autant que possible, dans tous les endroits où ils paroîtront, les Communes en général, et chaque Famille en particulier, dans leurs propres possessions, les secouent des Arbres, les amassent diligemment dans des sacs, et les remettent ensuite au Surveillant établi pour les extirper, et cela aussi-tôt et aussi long-tems, que faire se pourra, et qu'il en existera, entendu, que chaque Famille sera tenuë d'en livrer autant de mesures, que de personnes il s'y trouvera au-dessus de l'âge de sept ans. Quant au surplus, il leur sera payé un Batz pour chaque mesure, par les Surveillans, ce que Nos Baillifs leur rembourseront, et Nous porteront à compte.

Et pour que la présente Notre sérieuse Volonté et Ordonnance soit pontuellement observée ; Nous voulons et ordonnons, que dès aujourd'hui, dans les quatre Justices Foraines, nommées Land-Gricht, les Frey-Weibels et Ammans, et par tout le reste de Nos Pais, les Baillifs, donnent les Ordres nécessaires à ce sujet, tant par rapport au choix et à l'établissement des Inspecteurs, que pour toutes les autres précautions convenables ; et au cas que quelqu'un vint à manquer à son devoir, les dits Surveillans ou Inspecteurs auront le pouvoir de faire l'ouvrage au frais de ceux qui s'y montreront négligens, lesquels seront en outre tenus de payer, sans remission, une Amande de Trois Livres Bernoises, dont le tiers appartiendra au Baillif, l'autre tiers aux Pauvres de la Commune, et le troisième à l'Inspecteur du lieu. Ordonnons pour cet effet à Nos Baillifs, de faire non-seulement publier en Chaire, et afficher dans tous les lieux requis, Notre présente Ordonnance, mais aussi de tenir main, à ce qu'elle soit fidèlement observée. Donné le 7 mars 1749.

(L. S.) CHANCELLERIE DE BERNE.

Une farce parisienne.

Tous les Parisiens ont connu un excellent garçon, un vrai fils de bohème celui-là, et qui n'eut jamais cinq sous devant lui. C'était Albert Truchant,

poète délicat et musicien agréable, qui fut l'un des astres du Chat-Noir, et qui mourut à l'hôpital, tristement. Voici une de ses plaisanteries dont le souvenir est resté, dit un chroniqueur de la France, parce qu'il la conduisit d'un bout à l'autre avec un flegme absolument britannique :

Truchant, accompagné de deux amis, passait devant la pâtisserie du Faubourg-Montmartre, bien connue des noctambules et qui ne ferme jamais. Truchant avait des bottines neuves qui le gênaient un peu, manque d'habitude sans doute ; il prie ses deux amis de le tenir sous les bras et, clopin-clopant, il entre dans le sanctuaire des babas et des tartelettes avec un visage olympiquement irrité. Les demoiselles en tablier blanc se précipitent, leur tendent une chaise sur laquelle le pianiste-poète s'effondre avec un gémissement.

— Vous souffrez, monsieur, hasarde l'une des pâtissières.

— Eh quoi, tonna Albert Truchant, vous osez encore joindre la raillerie, l'ironie à l'indigne tromperie dont vous m'avez rendu victime !

— Eh quoi ? monsieur ! fait l'une des demoiselles, interloquée.

— Oui ! poursuit Truchant. Vous m'avez vendu une paire de bottines qui se touvent avec mon pied en désaccord d'au moins trois centimètres.

— Mais, veut hasarder la dame du comptoir qui a entendu cette phrase imprévue.

— Ne dites rien, hurle le client extraordinaire. Ah ! vous ne savez pas, vous ne saurez jamais ce qu'endure un malheureux soumis à la torture des brodequins trop étroits. Oui, ces affres auxquelles vous soumettez les autres, sans doute vous les ignorez. Regardez ces chaussures que vous m'avez vendues pour du quarante-deux, c'est à peine si c'est du trente-huit !

— Pardon, voulut encore expliquer la caissière...

— Oh ! je sais ce que vous allez me dire, poursuit le mystificateur imperturbable. Elles sont jolies. Sans doute. Il ne manquerait plus qu'elles fussent laides avec cela ! Le vernis en est chatoyant. Quant à vos semelles, je ne vous

en ferai pas mon compliment. Le cuir s'use déjà terriblement *et pourtant je ne les ai portées que dix minutes. Car si ma mémoire est bonne, je crois avoir pris un bain de pieds en oubliant de les retirer.* Peut-être est-ce là ce qui les a rétrécies. Néanmoins...

— Vous vous trompez, monsieur, finit par crier la patronne qui comprenait à quel fumiste elle avait affaire.

— Comment, je me trompe. Ah! je voudrais vous y voir. Vous êtes gais dans la cordonnerie. Peut-être n'avez-vous ni cors, ni œil de perdrix, ni oignons. Alors je comprends l'inaltérabilité de votre humeur. Pour moi, dont les pieds ressemblent à des cultures maraîchères, je ne cesserai de protester contre la ridicule étroitesse de ces bottines. D'ailleurs, je vais vous faire voir.

Et il commençait à se déchausser, quand les pâtisseries s'interposèrent à grand bruit. Des clients que la scène amusait, d'autres qui ne comprenaient pas remplissaient la boutique et attendaient la fin. Cette fin se manifesta sous la forme d'un agent, car Truchant, ne voulant rien ouïr, continuait à vociférer : « M'avoir vendu des bottines pareilles! Comment appelez-vous ce modèle-là : Bottines Borquemada? Bien nommé, mesdames, oh! que je souffre, que je souffre! »

— Ça n'est pas tout, ça, jeune homme, fit le sergent de ville, mais vous vous croyez dans une cordonnerie et vous êtes chez un pâtissier. Il faut vous en aller.

Alors Truchant, se levant brusquement :

— Allons donc, pas possible!!! Que d'excuses, mesdames. Ma vie entière pour réparer cette indécente méprise. C'est la douleur, voyez-vous. N'est-ce pas, monsieur, dit-il à l'agent, la souffrance des pieds vous rend fou : on ne sait plus ce qu'on fait. J'ai cru entrer chez le cordonnier d'à côté.

— Pour sûr, fit le gardien de la paix. Que j'ai des bottes qui, nonobstant, me font bougrement mal quand le temps est à l'orage. Allons, partons ; vous empêchez ces dames de travailler.

Et, processionnellement, l'agent, Truchant, ses deux amis et les consommateurs, tout le monde quitta la pâtisserie, pendant que les demoiselles, aux bavettes de neige, poussaient des soupirs de contentement.

Les parfums.

M. Roussel donne, dans la *Science illustrée*, d'intéressants détails sur les parfums et leur fabrication. « Ce n'est pas, dit-il, sans de longues et patientes recherches, qu'on est arrivé à produire un flacon de parfum pour un prix abordable, étant donnée la quantité produi-

gieuse de fleurs qu'il faut traiter pour obtenir un extrait quelconque.

Aujourd'hui l'industrie de la parfumerie est très florissante, et c'est par centaines que l'on compte le nombre des extraits qui entrent dans la composition des savons, eaux de toilette, huiles, pommades et cosmétiques. La production de la parfumerie française est d'environ 40 millions de francs.

La plupart des parfums usités communément proviennent du midi de la France, de Cannes, Grasse et Nice. A Cannes, se fabriquent tous les produits de la rose, de la tubéreuse, de la cassie et du jasmin. Nice produit la violette, Grasse, la rose. Enfin, de l'Italie viennent l'iris et la bergamotte; de l'Angleterre, la lavande et la menthe poivrée.

Grasse, Cannes et les villages environnants donnent annuellement 40,000 kilogrammes de roses. La quantité de violettes récoltées à Nice et à Cannes dépasse 25,000 kilogrammes, et les fleurs d'oranger comptent pour 435,000 kilogrammes, à Cannes.

On se sert de quatre procédés principaux pour extraire l'arome des végétaux : l'absorption, la macération, la distillation et l'expression.

L'absorption ou *enfleurage* est le procédé le plus généralement employé; c'est celui qui sert à Grasse. Sur de longues tables sont empilées les roses fraîchement cueillies. Des femmes ont pour unique occupation d'en extraire les pistils et les pétales, qui sont ensuite jetés dans des châssis sur le fond desquels on a répandu une couche de graisse. Les corps gras possédant la propriété d'absorber les principes odorants des plantes, au bout de 24 heures, au plus, tout le parfum en est extrait; les fleurs sont alors enlevées et remplacées par d'autres. On obtient ainsi une espèce de pommade d'où l'on extraira le parfum.

Pour la *macération*, on fait couler sur les plantes, renfermées dans des appareils, une certaine quantité d'alcool, qui dissout le parfum.

La *distillation* ne peut s'appliquer qu'aux fleurs renfermant un parfum volatil et inaltérable par la vapeur d'eau sous l'influence de la chaleur. On traite ainsi les fleurs d'oranger, de mélisse et de menthe.

Le procédé par *expression* ne s'emploie que pour les plantes riches en essences (restes d'oranges, limon, citron, bergamotte).

L'essence de roses est le parfum le plus répandu en Orient, où on l'emploie à tous les usages. C'est en Turquie, près de Kizanlick, au pied des Balkans, que se fabriquent les neuf dixièmes de l'essence de roses consommée dans le monde entier. Le prix en est assez élevé; elle se vend couramment 1200 fr. le kilogramme.

Pour l'obtenir, on remplit de grands vases en terre avec de l'eau, dans laquelle on immerge une quantité considérable de pétales de roses. Ces réipients sont exposés au soleil pendant six ou huit jours. Dès le commencement du troisième jour, on voit se former à la surface de l'eau une écume huileuse, que l'on recueille avec un petit bâton garni de coton à son extrémité. C'est la précieuse essence de roses que l'on verse dans des flacons, et qui, dans cet état, est livrée au commerce.

Il est très facile de préparer soi-même une eau de roses, excellente pour la toilette et possédant de précieuses qualités thérapeutiques pour les yeux. On met une couche assez épaisse de corolles de roses très odorantes sur un linge fin tendu sur l'orifice d'un vase. Après avoir recouvert le tout de quelques feuilles de papier blanc, on pose, par dessus, un pot à chaufferette, plein de braise allumée, produisant une chaleur moyenne. L'eau de roses, par ce moyen, s'épure avec le temps, passe goutte à goutte au travers du linge et tombe dans le vase.

Lê z'âo à merlião.

C'est on bio affèrè d'étrè bin éduquâ et dè savâi dévezâ coumeint on lâivro; mâ dâi iadzo que y'a, clião fignolets vo diont dâi z'affèrès qu'on ne lâi compreind gotta, et s'on a pas l'esprit d'avâi on estiusa, on passè po d'âi fotiès bêtès.

Djan Tacon étâi amodieu et tagnâi montagne. Passâvè tot lo tsautein, du la montâie tant qu'à la Saint-Déni, pè lo tsalè, po fèrè la toma et lo cèré, tandi que sa fenna restâvè pè l'hotò po servi lè pratiquès, kâ Tacon étâi ein mémo teimps fretâi et carbatier et tagnâi onna pinta dein lo veladzo.

On dzo que dou monsu dè pè la vela, que fasonè lè tsachâo, passâvont perquie, l'eintront dein la pinta po bâirè oquiè et po sè repètrè on bocon, kâ quand faut travaissâ lè prâ, lè tsamps ein sémorè, lè tsamps laborâ, lè terreaux, lè z'adzès et lè bossons po corattâ clião tsancrès dè lâivrès que vo font quasu adé faubon, on ramassè la fan, kâ l'est épouâireint dè vairè cein qu'on tsachâo sè pào einfatâ dein lo pètro.

Quand furont dein la tsambra à bâirè et que l'euront tapâ po demi-pot, la fenna à Tacon vint po servi.

— Peut-on avoir quelque chose à manger, se l'âi firont?

— Oh bien, voilà! que oui! se le répond.

— Avez-vous des œufs?

— Oh! à votre service!

— Eh bien, apportez-nous un demi-litre et préparez-nous six œufs au miroir.